22. Au sujet des vêpres, Nous rappelons que, conformément aux prescriptions du *Cérémonial des Evêques*, cet office doit être exécuté en grégorien, suivant la vraie et pure tradition de l'Eglise, par le chant psalmodique et antiphonique. Le caractère propre de cette prière liturgique n'est pas cependant dénaturé quand les psaumes, les hymnes et les cantiques se chantent en grégorien alterné, comme le dit le *Motu proprio*, avec ce qu'on appelle les faux-bourdons ou avec des versets du même genre composés convenablement. Nous recommandons donc vivement qu'on généralise l'usage de chanter les vêpres, en faisant prendre une part active au clergé et au peuple en plus de la *Maîtrise* ou de la *Schola*. Bien que par concession, on puisse exécuter les psaumes entièrement composés en musique, pourvu que cette composition conserve le caractère de la psalmodie, nous avertissons qu'on devra user de cette concession avec une grande réserve et seulement quelquefois et non pour tous les psaumes des vêpres (la même règle s'applique aux complies solennelles), afin de ne pas transformer la fonction liturgique en un divertissement musical, auquel le clergé et le peuple se contentent d'assister sans y prendre une part active. Par conséquent, les Rmes chanoines et les religieux astreints au chœur devront mettre tout leur soin et leur diligence à bien psalmodier et bien exécuter les mélodies liturgiques, soit qu'ils chantent seuls, soit qu'ils alternent avec les chantres, nonobstant toute coutume contraire, gardant pour certain le principe général du *Motu proprio* qu'un office religieux ne perd rien de sa solennité quand il n'est accompagné d'aucune autre musique que du chant grégorien.

23. Les organistes, dans l'accompagnement, devront avoir très grand soin de ne pas écraser les voix par une registration habituellement trop forte, spécialement par l'abus des anches; cette discrétion s'observera surtout dans l'accompagnement du chant grégorien. Ils devront faire usage, même dans les intermèdes, de morceaux écrits et approuvés.

. SOMMAIRE ...

La pratique de la communion : Lettre pastorale de Mgr O. E. Mathieu, évêque de Régina. — Diocèses Eucharistiques. — Sujet d'Adoration : Le Bon Pasteur. — La Vocation Sacerdotale : après la décision Romaine. (*suite*). — Questions Canoniques. — Musique sacrée. (*suite*)

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS